

ration de l'état présent du marché monétaire, voulant éviter d'imposer un sacrifice sur ceux qui seraient disposés à l'assister à surmonter ses embarras présents, et aussi présenter au capital un placement favorable, a décidé d'émettre cet emprunt à raison de 66 piastres (or) pour un bon de cent piastres (or).

« Les bons, payables au porteur, sont de 500 francs, ou de cent piastres (or), chacun portant intérêt annuel de 5 pour cent, en or, les coupons payables semi-annuellement le 1er avril et le 1er octobre, à Paris, ou à New-York, Philadelphie et Nouvelle-Orléans, au taux courant de l'échange.

« L'émission étant de 66 piastres (or) rapportera plus de sept et demi par cent d'intérêt sur le placement. »

— Nous accusons réception des *Mémoires* des trois Sœurs Debbie, Helen et Anna Barlow.

— Des études philologiques sur quelques langues Sauvages de l'Amérique, par N. O., ancien missionnaire.

— De l'Annuaire de l'Université Laval pour l'année académique 1866-67.

— Mémoire sur le choléra, par M. Taché.

Nos remerciements à qui de droit.

## De l'Autorité en Philosophie.

### LIVRE PREMIER.

#### RÉALITÉ DE L'AUTORITÉ HUMAINE EN MATIÈRE DE PHILOSOPHIE.

##### CHAPITRE II.

Légitimité de la soumission à l'autorité humaine en matière de doctrine philosophique, ou du moins, selon les cas divers, de la prise en considération de cette autorité, prouvée par voie de raisonnement direct.

Il y a quelques années, une école célèbre soutenait, en France, avec l'éclat du plus beau talent et la chaleur d'un ardent prosélytisme, l'autorité humaine en matière de croyance. Malheureusement elle exagérait beaucoup les droits de l'autorité, déprimant d'autre part outre mesure la puissance de la raison individuelle. De là contre cette école l'insurrection du sens commun, dont pourtant elle prétendait faire prévaloir les droits en philosophie. De là, pour elle une cause de prompt décadence et de ruine complète. Il se pourrait que déjà l'on eût cru retrouver dans ce livre des traces de Mnésianisme, et qu'on eût pensé y respirer l'odeur de cette théorie universellement abandonnée, en nous voyant embrasser ouvertement et sans détour, la cause de l'autorité humaine. Mais, un peu d'attention et de bonne foi laissera voir combien nous sommes éloignés de professer la doctrine du célèbre écrivain, fondateur de cette école.

Voici ce qui nous sépare radicalement de lui. M. de LaMennais (*Essai sur l'indif. T. 2.*) soutient que l'homme individuel est incapable d'acquiescer par lui-même la certitude de quoi que ce soit, non pas même

de sa propre existence; parce que les sens, l'évidence, le raisonnement et la mémoire nous trompent souvent, et que l'homme individuel n'a aucun moyen de reconnaître avec certitude dans quelles occurrences ils ne nous trompent pas.

Nous pensons, au contraire, avec le genre humain que l'homme individuel peut obtenir par lui-même la certitude d'une foule d'objets; qu'il peut très-bien savoir en certains cas que ses facultés diverses ne l'induisent point en erreur; qu'elles lui manifestent au contraire la vraie vérité; nous pensons que s'il en était autrement, l'homme individuel serait à jamais dans l'impossibilité absolue de parvenir à la certitude par l'autorité humaine, et même par une autorité quelconque.

Après une déclaration si précise et si nette de nos sentiments, il ne peut être question de retrouver ici le Mnésianisme.

L'autorité humaine peut exister à divers degrés: au plus bas degré, l'autorité de quelques hommes seulement, surtout de quelques hommes spéciaux et distingués; à un degré supérieur, l'autorité du plus grand nombre de ces hommes; en troisième lieu, l'autorité de l'unanimité de telle ou telle classe de spécialité; au degré suprême, l'autorité du genre-humain. Nous traiterons successivement de ces autorités diverses. Commençons par la plus importante.

Je me propose d'établir que, moyennant certaines conditions ci-dessous exposées, l'autorité du genre-humain est souveraine en philosophie. (1)

(1) Plus de cinq cents ans avant J.-C., vivait en Chine le célèbre Confucius. Cet illustre personnage qui a constamment joui dans le Céleste-Empire de la plus haute réputation de sagesse, témoignait pour les anciennes croyances un profond respect. Toutes ses prétentions, disait-il souvent, se bornaient à rétablir dans leur pureté originelle les traditions primitives. Si ce grand homme parlait ainsi des croyances d'un seul peuple, que devait-il donc penser des croyances unanimes de tous les peuples de la terre?

Dans la Grèce elle-même, cette terre classique de l'individualisme, nous pouvons recueillir en faveur du sens commun de l'humanité, les plus importants témoignages.

Héraclite d'Ephèse qui préféra à la souveraine magistrature de cette ville, l'étude de la sagesse, enseignait que cette raison commune et divine dont la participation nous constitue être raisonnable, est le critérium de la vérité; que, par suite, ce dont tous conviennent est certain, parce qu'il est fondé sur la raison commune et divine; et par la raison contraire, que ce qui obtient seulement l'assentiment de quelques particuliers, n'est pas certain. (Sextus Emp. advers. log. li. 6, 7.)

L'accord unanime des Grecs et des Barbares à reconnaître un Dieu, semblait à Platon une preuve irréfutable de cette grande vérité. (Platon, De Leg. X.)

On sera sans doute étonné de voir figurer parmi les défenseurs du sens commun Aristote que l'on suppose communément avoir donné à toute croyance certaine, pour fondement dernier, l'évidence des idées. Eh bien, cependant, son opinion est très-expresse à cet égard: selon lui, les premiers principes reposent sur la foi et le sens commun:

« Sont vraies et premières les propositions qui obtiennent créance, qui persuadent par elles-mêmes et non par d'autres. Car dans les principes scientifiques, il ne faut pas chercher le pourquoi; mais chacun des principes doit être de foi par lui-même. »

« J'appelle principes démonstratifs, les opinions communes par lesquelles tous les hommes démontrent: par exemple, qu'il n'y a pas de milieu entre le oui et le non; qu'il est impossible qu'une chose soit tout à la fois et ne soit pas, et autres propositions semblables. » (Métaph. liv. 2, c. 2.)

« Personne, ayant du sens, n'entreprend de prouver ce qui n'est approuvé de personne, ni ne révoque en question ce qui